

Programme des conseils sectoriels

Programme des conseils sectoriels

Travailleurs Workers Employeurs Employers



Ensemble, nous pouvons développer la main-d'œuvre qualifiée dont le Canada a besoin pour prospérer et être productif

HRIB-014-08-04

Conseils sectoriels

Les conseils sectoriels sont des organismes permanents qui regroupent des représentants de différents groupes d'intervenants d'un même secteur ayant des points de vue variés. Les conseils sectoriels se penchent sur les questions relatives aux ressources humaines et s'engagent à déterminer et à combler les besoins en matière de compétences les plus importants au sein d'un secteur particulier, par exemple :

- Cerner les problèmes en matière de ressources humaines;
- Recruter les travailleurs et assurer leur maintien en poste;
- Prévoir les pénuries de main-d'œuvre qualifiée;
- Mettre au point des stratégies de sensibilisation au secteur et à la carrière;
- Faciliter la transition de l'école au marché du travail;
- Élaborer des normes professionnelles;
- Promouvoir le lieu de travail comme milieu d'apprentissage.

Le gouvernement du Canada collabore avec les conseils sectoriels pour déterminer les compétences qui sont nécessaires aujourd'hui, et qui seront nécessaires demain, afin que les Canadiens et les Canadiennes soient en mesure de mieux soutenir la concurrence dans un marché du travail qui évolue rapidement.

Objectifs

Le Programme des conseils sectoriels reconnaît le rôle inestimable que les conseils sectoriels ont joué par le passé et qu'ils seront appelés à jouer dans l'avenir. Le Programme prend appui sur les réussites qu'ont connues des conseils sectoriels, grâce à une approche de collaboration pour l'apprentissage en milieu de travail, afin de s'assurer que la main-d'œuvre canadienne demeure qualifiée, compétente et concurrentielle.

Pour optimiser les résultats et les répercussions générales, le Programme des conseils sectoriels repose sur quatre piliers stratégiques :

Croissance – Étendre la portée

Élargir le réseau des conseils sectoriels afin de couvrir 50 % du marché du travail.

Excellence – Optimiser le rendement

Renforcer la capacité des conseils sectoriels à produire des résultats et à maintenir leur impact en matière de perfectionnement des compétences en milieu de travail.

Innovation – Partager les solutions créatives

Favoriser et mettre en valeur l'utilisation de pratiques novatrices et efficaces en matière de planification des ressources humaines et de développement des compétences en milieu de travail.

Synergie – Renforcer les liens

Positionner les conseils sectoriels de manière à ce qu'ils soient en mesure de répondre aux questions stratégiques horizontales en collaborant avec le secteur de l'apprentissage et d'autres partenaires clés.

Avantages

Ce que le Programme apporte aux travailleurs, aux employeurs et aux établissements d'enseignement :

Travailleurs

- Formation pratique et pertinente en milieu de travail;
- Capacité de s'adapter à des environnements de travail en évolution ou à de nouveaux milieux de travail;
- Meilleure mobilité professionnelle;
- Pleine participation au marché du travail.

Entreprises

- Nouveaux services pour leurs travailleurs;
- Occasion de participer à l'élaboration de programmes de formation qui répondent à leurs besoins;
- Meilleures relations au sein de l'industrie, sur la scène nationale et internationale;
- Avantage concurrentiel dans l'économie du savoir.

Établissements d'enseignement

- Bonnes relations avec l'industrie;
- Programmes qui répondent aux besoins de l'industrie;
- Plus grand nombre d'inscriptions.

En bout de ligne, les activités des conseils sectoriels aident les employeurs et les travailleurs en trouvant des solutions adaptées aux besoins de leur secteur. Grâce à la collaboration de l'industrie avec des éducateurs et des formateurs, le système d'apprentissage canadien est plus en mesure de répondre aux besoins du marché du travail. Les travailleurs acquièrent les compétences dont ils ont besoin et les employeurs obtiennent une main-d'œuvre qualifiée.

En travaillant ensemble, le gouvernement du Canada et les conseils sectoriels développent la main-d'œuvre qualifiée dont le Canada a besoin pour prospérer et être productif.

Contactez-nous

Cette publication est disponible en supports multiples (gros caractères, cassette audio, Braille et disquettes) en français et en anglais.

Veuillez composer le **1-866-386-9624** (sans frais) sur un téléphone à clavier.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication, en indiquant le numéro de catalogue du Ministère HRIB-014-08-04, au :

Centre de renseignements

Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Courriel : publications@hrsdc-rhdcc.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2004

N° de cat. : HS43-1/2004

ISBN : 0-662-68335-8

Imprimé au Canada